



ATTESTATION

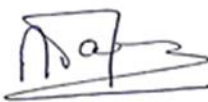
Je, soussignée Madeleine VABRE, Présidente de l'association PAUSE-GOUTER, certifie que les activités proposées dans le cadre de l'accueil quotidien au local situé Place Mansart à Montpellier entrent dans le cadre du **décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.**

Celui-ci dispose en son article 28 que « *Les établissements relevant des types d'établissements définis par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation **peuvent accueillir du public**, dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er, pour : .../... l'organisation d'activités de soutien à la parentalité relevant notamment des dispositifs suivants : **lieux d'accueil enfants parents**, contrats locaux d'accompagnement scolaire et réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents* ».

Les trajets effectués par les parents pour accompagner leurs enfants à l'accueil quotidien, assuré dans nos locaux du lundi au samedi, sont donc justifiables d'une attestation de déplacement dérogatoire.

Fait à Montpellier le 30/10/2020

PAUSE - GOÛTER
1209 Avenue de Maurin
Entrée B
34070 MONTPELLIER
Tél : 07.66.11.90.20


VABRE Madeleine